

DEAF

Assistant Familial*

un diplôme d'Etat de niveau 3



Prérequis

Avoir obtenu un agrément des services départementaux compétents,

- Etre en situation d'emploi, la formation est initiée par l'employeur
- Avoir réalisé le stage préparatoire de 60 heures préalable au premier accueil.

Accessibilité aux personnes handicapées

Le centre de formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Référente handicap Johanna OUBLY

johannaoubly@stho.org

Contacts

Gaël LE QUELLEC

Responsable de la FC
gaellequelles@stho.org

Magalie ZAMEO

Gestionnaire de formation
magaliezameo@stho.org

01.53.72.80.70

Indicateurs de résultats

81%

de réussite en 2022

80%

de stagiaires satisfaits sur 2023

Modalités et délais d'accès

Le formulaire d'inscription est téléchargeable sur notre site internet ou sur demande auprès de notre service.

Les inscriptions sont ouvertes du mois de mars au mois de juillet de chaque année.

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Tarifs

Formation complète 3700€

Objectifs

- Etre capable de répondre aux besoins physiques et psychiques de l'enfant
- Contribuer à l'intégration de l'enfant au sein de la famille d'accueil
- Savoir favoriser le développement global de l'enfant et contribuer ainsi à son insertion sociale, scolaire ou professionnelle (DF2)
- Savoir communiquer avec les membres de l'équipe pluriprofessionnelle ainsi qu'avec les partenaires

Possibilités de valider un/ou des blocs de compétences

La formation obligatoire des 240 heures :

Depuis la loi du 27 juin 2005, un stage préparatoire de 60 heures (organisé par l'employeur, nous pouvons vous accompagner dans sa mise en place) et une formation de 240 heures sont obligatoires pour exercer cette profession. La formation peut déboucher sur la présentation à un diplôme d'état mais n'est pas obligatoire pour exercer.

Passerelles équivalences

Il n'y a pas d'équivalences ou de passerelles pour cette formation car la formation ne permet pas la validation de crédit ECTS.

Débouchés

La formation peut déboucher sur la présentation à un diplôme d'état d'assistant familial mais n'est pas obligatoire pour exercer ce métier.

* sous réserve des modifications de la réforme DEAF

Siège : 42/44 rue de Romainville - 75019 PARIS – 01.42.88.80.80 www.stho.org

Association Loi 1901 - N° Formateur 11 75 22821 75 N° Siret 784 662 736 00031 - Code APE 8559

Durée

18 à 24 mois.

La formation commence au mois de Septembre de chaque année.

Effectifs par groupe:

15



Méthodes mobilisées

Modalités pédagogiques :

Les formateurs en charge des différents modules de la formation, mettent en œuvre une pédagogie active, au cours de laquelle les participant(e)s alternent travaux individuels et collectifs, études de cas, analyse de documents (papier et/ou vidéo), analyse de situations professionnelles concrètes...

**Contactez-nous
via notre site**



- Les références théoriques et pratiques sont proposées par les intervenants sous la forme de brefs exposés afin de favoriser et enrichir l'avancée de la réflexion et le réinvestissement de la formation sur le terrain professionnel.
- Pour faciliter la prise de notes, les formateurs inscrivent sur le tableau les termes clefs, reformulent et explicitent les termes qui n'auraient pas été compris.
- Des articles de documentation sur les thèmes abordés sont distribués à l'appui des interventions.
- Les formateurs s'adaptent à toute demande spécifique exprimée par le groupe quant à l'approfondissement des différents points abordés.
- L'apprentissage de groupe et les méthodes actives sont particulièrement indiqués dans cette formation et pour ce public.
- La formation se déroule en présentiel (sauf si la situation sanitaire ne le permet pas, dans ce cas le distanciel ou le blended learning seront favorisés). Des supports sont régulièrement transmis aux apprenants comme des articles, des power point...

Modalités d'évaluation

Pour valider la formation, il faut :

- Suivre la formation PCS1 (formation dispensée pendant les 240 heures)
- Avoir rédigé un écrit sur l'accueil et l'intégration de l'enfant au sein de la famille d'accueil
- Avoir réalisé les Evaluations en Milieu Professionnel (EMP) qui sont organisées deux fois dans le parcours de formation.
- Une attestation de formation est délivrée en fin de parcours sous réserve d'assiduité de la part de l'assistant familial.

Les certifications pour l'obtention du DEAF :

- Les épreuves sont organisées par la DRIEETS au mois de novembre.
- Le candidat valide le DEAF s'il obtient au moins la moyenne à chacun des trois Domaines de formation

DF1 : Soutenance de 45 minutes portant sur le dossier d'accueil et d'intégration de l'enfant au sein de la famille d'accueil (dossier élaboré au cours de la formation)

DF2 : Epreuve écrite à partir d'une étude de situation (2 heures)

DF3 : Entretien oral de 30 minutes portant sur la communication professionnelle

Le diplôme est remis au titulaire par le centre de formation.

Suite de parcours

Assistant-e familial-e, référent-e professionnel-le (accompagnement des AF dans le cadre de leur formation obligatoire)

Pour plus d'informations sur les équivalences, passerelles, suites de parcours et débouchées vous pouvez consulter la fiche de certification professionnelle RNCP n°4500 (22-03-2006) sur le site de Francecompétence. Certificateur : Ministère de la santé et de la prévention.